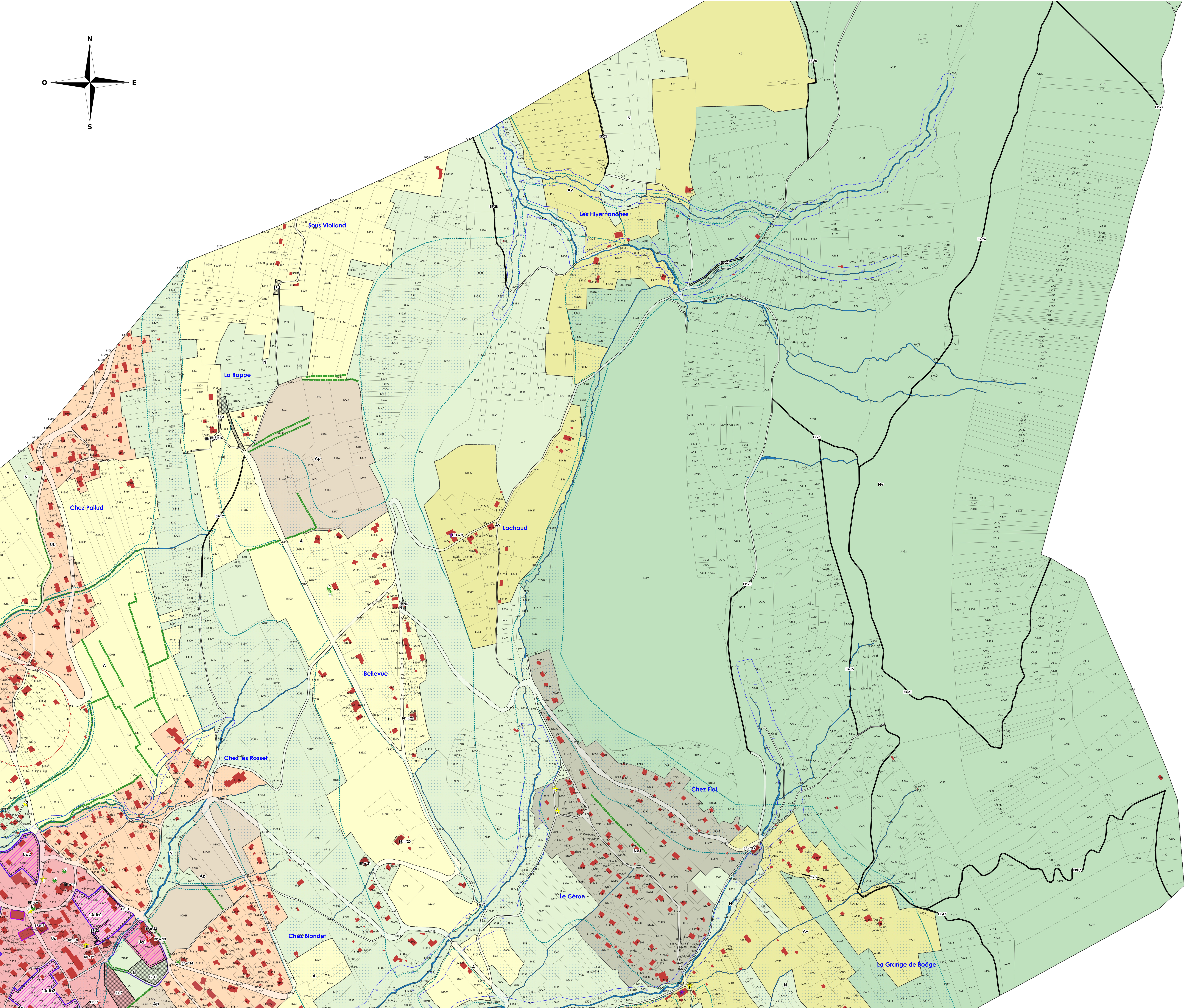

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement	Localisation	Référence cadastrale	Objet	Bénéficiaire	Emprise (en m²)
ER n°1	Route du Feu	B n°1134	création d'une plateforme de retournement	commune	185 m²
ER n°2	Impasse de Sous Violland	B n°599	création d'une plateforme de retournement	commune	300 m²
ER n°3	Route de la Rappe	B n°235 ; B n°1683; B n°231; B n°1873; n°1870 ; n°1685; n°1684 ; n°248	aménagement d'une voie de desserte	commune	1680 m²
ER n°3-bis		B n°1490	création d'une plateforme de retournement		85 m²
ER n°3-ter		B n°235 et 236	élargissement de la voie		10 m²
ER n°4	Route de la Ravoire	C n°2227; 2097; 2098; 639 et 1345	aménagement du virage de la Ravoire	commune	120 m²
ER n°5	Chemin de Grange Boëge	A n°840	élargissement de la voirie	commune	140 m²
ER n°6	Champ Cru	C n°1027	extension du cimetière	commune	590 m²
ER n°7	Crêve (Agora)	C n°1647	accueil d'un équipement d'intérêt collectif	commune	5 655 m²
ER n°8	Champ Cru	C n°2175 ; 2208	création d'un parking	commune	600 m²
ER n°9	Chemin de la cascade	C n°392 ; 393 ; 395 C n°1839 ; 2150 ; 2147 ; 429 ; 431 à 436.	élargissement/remise en état du chemin	commune	595 m²
ER n°10	Chemin Piulet-Faubourg	C n°306 à 308, 366, 388, 389, 2467 à 2469, 2471 à 2474 , 1267, 1330 et 1575	élargissement/remise en état du chemin	commune	740 m²
ER n°11	Chemin Crêt-Biron	C n°2360	aménagement d'un cheminement piéton PMR ; aménagement d'une table d'orientation	commune	2715 m²
ER n°12	Chemin Rosset-La Rappe	B n° 1489 ; 1490 ; 244 ; 239 ; 240; 241 ; 345 ; 344 ; 343 ; 241	élargissement/remise en état du chemin	commune	450 m²
ER n°13	Chemin GR Les Gey	C n°2358 ; 1241 ; 1655 ; 1135 ; 1142 ; 1148 à 1151	élargissement/remise en état du chemin	commune	980 m²
ER n°14	Chemin Moulin - GR Les Gey	B n°1417 ; 1161 ; 1162 ; 1164 ; 1559 ; 1560 ; 1128 ; 1127 ; 1123 ; 1124 et 1118	élargissement/remise en état du chemin ; aménagement d'une plateforme de retournement	commune	1870 m²
ER n°15	Chemin Grange Boëge / Grange Barthoud	A n°258 ; 932 ; 808 à 824 ; 414 ; 427 ; 428 ; 434 à 437 ; 562 ; 558 ; 557 ; 871 ; 872 ; 554 ; 670 à 673 ; ; 894 ; 946 ; 947 ; 846	élargissement/remise en état du chemin	commune	1 955 m²
ER n°16	Chemin Grange Boëge/ Pré du Palère/ GR	A n°846 ; 637 ; 631 ; 581 à 583 ; 800 ; 587 ; 588 ; 589 ; 599 ; 600 ; 601 ; 602 ; 604 ; 605 et 607	élargissement/remise en état du chemin	commune	1 590 m²
ER n°17	Chemin Grange Boëge/ Combe Noire (Bonne)	A n°846 ; 637 ; 630 ; 627 ; 628 et 609	élargissement/remise en état du chemin	commune	425 m²
ER n°18	Chemin réservoir Feu - Sous le bois de Crittet	B n°2358 ; 1706 ; 1615 ; 1241 ; 1230 ; 1226 à 1228	élargissement/remise en état du chemin	commune	591 m²

N° de l'emplacement	Localisation	Référence cadastrale	Objet	Bénéficiaire	Emprise (en m²)
ER n°19	Chemin Les Gey - Motteux	A n°782 ; 783 ; 784 ; 749 à 756	élargissement/remise en état du chemin	commune	515 m²
ER n°20	Chemin Fiol - Les Affamés - chemin des Crottes	B n°612 à 614	élargissement/remise en état du chemin	commune	640 m²
ER n°21	Chemin des Affamés - Plate Forme - Sous la Roche à Corbeau - Mouille Rousse	A n°932 ; 503 ; 504 ; 565 à 569 ; 790 ; 522 à 531	élargissement/remise en état du chemin	commune	
ER n°22	Chemin des Affamées-Chatillonnet route forestière	A n°89 ; 88 ; 84 et A n°897	élargissement/remise en état du chemin	commune	435 m²
ER n°23		A n°258 ; A n°932		commune	375 m²
ER n°24		A n°122		commune	645 m²
ER n°25	Chemin des Affamés - Lalettaz - La Rochette	A n°117 ; 118 ; A n°807	élargissement/remise en état du chemin	commune	300 m²
ER n°26	Chemin des Affamés - Plate forme - route forestière terminus	A n°122 ; 302 ; 793 ; 797 ; 795 ; 303 et A n	élargissement/remise en état du chemin	commune	1 710 m²
ER n°27	Terminus - route forestière - Crête chemin de Marcy	A n°122 ; 130 ; 131 et 132	élargissement/remise en état du chemin	commune	505 m²
ER n°28	Chemin des Hivernanches - Ar-miaz (Pont du Bois)	B n°474 ; 475 ; 1393; 2105 ; 2104 ; 482 ; 493	élargissement/remise en état du chemin	commune	520 m²
ER n°29	Chemin des Hivernanches - Cri Boullet - Route des Chèmenoud	A n°5 à 7 ; n°11 ; 12 ; n°17 ; 18 ; 23 ; 28 ; 29 ; 36.	élargissement/remise en état du chemin	commune	355 m²
ER n°30	Chemin des Affamés - Chatillon-net - Le Haut de Loti	A n°116 ; 51 ; 117 ; 76 .	élargissement/remise en état du chemin	commune	725 m²
ER n°31	Chef-lieu - secteur du Château	C n°230	élargissement de la RD n°183	commune	170 m²
ER n°32	Chef-lieu - secteur du Château	C n°239, 251, 2002, 2004 et 235	création d'un cheminement piéton	commune	200 m²
ER n°33	Cortenaz - entrée depuis la RD n°183	C n°2167	sécurisation du carrefour entre la RD n°183 et le chemin de Cortenaz	commune	160 m²
ER n°34	Bellevue - RD n°183	B n°628 ; 629 et 630	sécurisation du carrefour entre la route de Bellevue et la route de Grange de Boëge	commune	125 m²
ER n°35	Chez Veluz	C n°2388 ; 1193 et 1092	élargissement de la route de Chez Veluz	commune	50 m²
ER n°36	Pierre de Saussure	C n°1300	Cheminement piéton permettant d'accéder à la Pierre de Saussure	commune	80 m²
ER n°37	Route du Faubourg	C n°263 et 264	Réalisation de logements sociaux (66%)	commune	1990 m²

LUCINGES
Commune de Haute-Savoie

Département de Haute-Savoie
Commune de LUCINGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3-A - Règlement graphique
Plan n°2 - Zoom sur la partie nord de la commune - échelle 1/2500

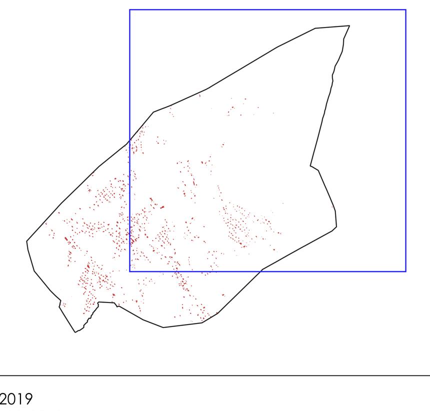

PLU arrêté le : 07-02-2019
PLU approuvé le : 10-10-2019
Modification n°1 du PLU : 28-02-2022

altereo
ALTEREO - Agence Urbanisme Centre Est
Europarc
7, rue Pascal
69500 BRON

Rédacteur : AL
Vérificateur : ANBE
Chef d'agence : ANBE
Date : Février 2022

Division du territoire par zones

- Ua - Zone urbanisée correspondant au tissu mixte (habitat, activités, équipements) du chef-lieu
- Ua1 - Sous-secteur de la zone Ua concerné par des règles de stationnement différenciées
- Ua2 - Sous-secteur de la zone Ua concerné des règles de hauteur et d'espaces verts différenciées
- Ub - Zone urbanisée correspondant aux principaux hameaux constitués
- 1AUa1 - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à la pièce n°5 du PLU) et à servitude de mixité sociale
- 1AUa2 - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à la pièce n°5 du PLU) et à servitude de mixité sociale
- 1AUb - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat - secteurs soumis à OAP (se reporter à la pièce n°5 du PLU) et à servitude de mixité sociale
- A- Zone agricole
- Ap - Zone agricole à protéger en raison des enjeux paysagers ou écologiques
- Ar - Sous-secteur de la zone A autorisant une exploitation temporaire du site comme espace de stockage des déchets inertes
- Av- Zone agricole correspondant au réservoir de biodiversité des Voirons
- N - Zone naturelle
- Nv - Zone naturelle à maintenir correspondant au réservoir de biodiversité des Voirons
- Nv1 - Zone naturelle correspondant au réservoir de biodiversité des Voirons permettant une évolution du bâti exitant

Prescriptions réglementaires

- Emplacements réservés - se reporter aux annexes du règlement écrit
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (se raporter à la pièce n°5 du PLU)
- Zone de non aedificanti au titre de l'article L151-17 du CU
- Trame Turquoise à maintenir au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Secteurs de performance énergetique - zone prioritaire de déploiement du reseau de chaleur au titre de l'article R151-42 du CU
- Secteur de diversite commerciale à proteger identifié au titre de l'article R151-37 du CU
- Secteurs soumis a des risques naturels - Se reporter au Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) annexé au PLU
- Secteur de mixite sociale
- Elements de la trame verte a preserver - article L151-29 du CU
- Batiment patrimoniaux - art. L151-19 du CU
- Petit Patrimoine - art. L151-19 du CU
- Arbres remarquables a preserver - art. L151-19 du CU
- Changement de destination - article L151-11 du CU

Informations complémentaires
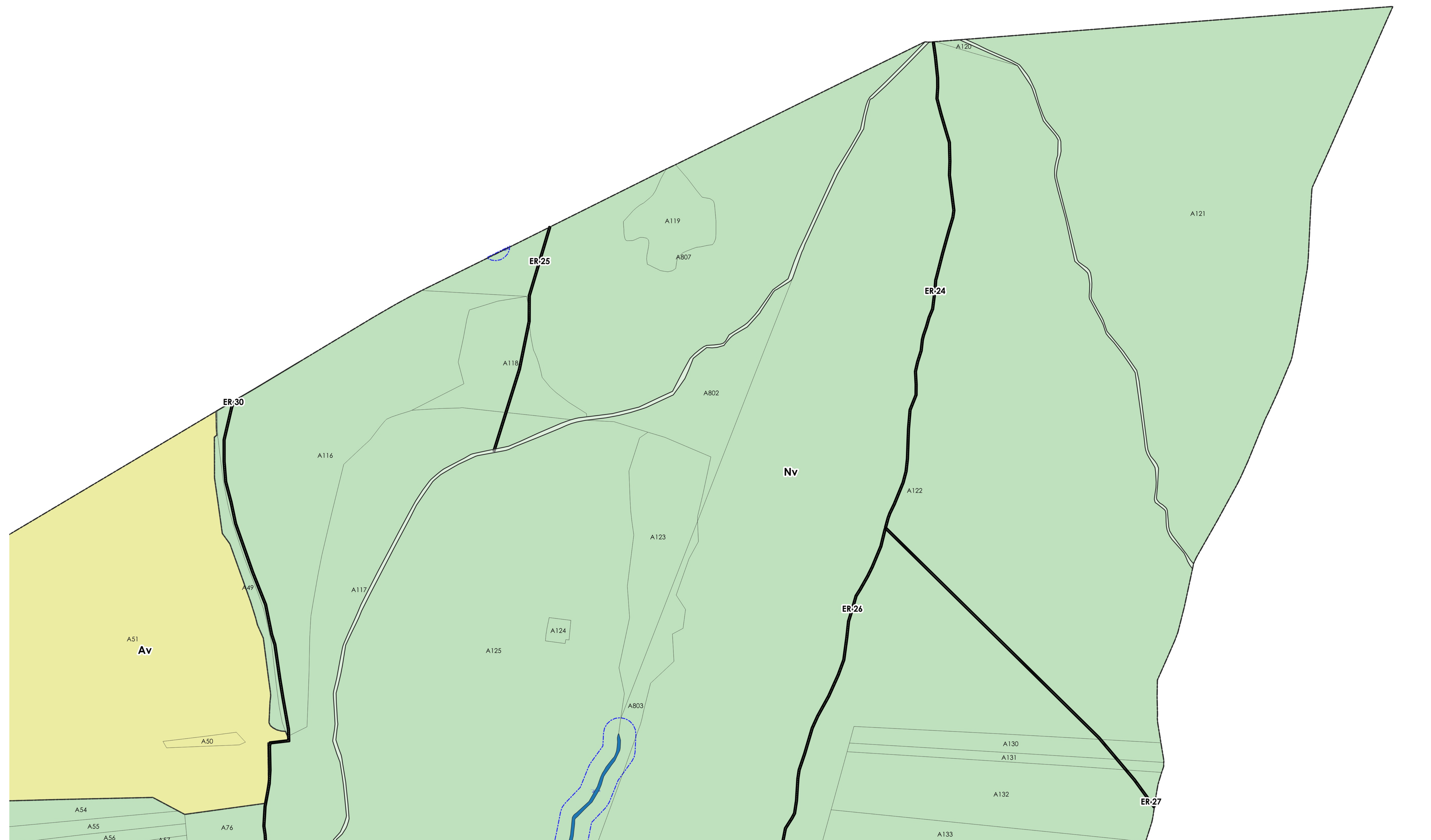
- Bâtiment d'élevage donné à titre indicatif